

# Règlements et conseils de sécurité

Bienvenue à l'écocentre, un environnement respectueux et courtois

Limitez votre vitesse à 5 km/h.

Soyez prudent et attentif à la circulation à proximité des conteneurs.

Ne fumez pas.

Ne descendez jamais dans les conteneurs.

Il est interdit d'utiliser la fonction basculante de votre benne de camion ou de remorque pour le déchargement.

Assurez-vous que les enfants demeurent dans le véhicule ou tenez-leur la main.

Éteignez le moteur du véhicule lors du déchargement.

Les animaux de compagnie doivent demeurer dans le véhicule.

# Les écocentres en Mauricie pour vous servir

Trois-Rivières  
secteur ouest  
2455, rue Charbonneau  
G9A 5C9

Shawinigan  
30, 28<sup>e</sup> rue  
G9N 0C6

Champlain  
295, route Sainte-Marie  
G0X 1C0

Trois-Rivières  
secteur est  
1921, rue des Toitures  
G8V 1W1

Louiseville  
760, avenue Deveault  
J5V 3C2

Saint-Étienne-des-Grès  
440, boul. de la Gabelle, entrée no. 4  
G0X 2P0



**ÉTÉ**  
(1<sup>er</sup> avril au 31 octobre)  
Mardi au samedi  
9 h à 16 h 30



**HIVER**  
(1<sup>er</sup> novembre au 31 mars)  
Mardi au samedi  
8 h 30 à 16 h

## Fermés

24 juin

1<sup>er</sup> juillet

24 décembre au 2 janvier

Pour information

**ENERCYCLE**

Valoriser les matières résiduelles de la Mauricie

Téléphone : 819 373-3130  
Sans frais : 866 330-3130  
info@energycle.ca  
energycle.ca



Écocentre

# ENERCYCLE

Valoriser les matières résiduelles de la Mauricie

## L'écocentre est là pour vous

Avant d'apporter vos objets à l'écocentre, favorisez le réemploi en vendant ou en offrant vos biens réutilisables (en bon état) à des organismes.

L'écocentre est dédié à la récupération de vos matières qui ne vont pas dans votre bac roulant bleu. Sur les lieux, vous y retrouverez des conteneurs ou des enclos attirés à différentes catégories de résidus.

Les résidus que vous apportez à l'écocentre pourront être démantelés pour en récupérer les matières premières. Vos matières seront, par la suite, valorisées.

## Fonctionnement

- 1 Chargez vos résidus par catégorie. Pensez à les regrouper par catégorie avant votre arrivée afin d'être efficace lors du déchargement.
- 2 Rendez-vous vers l'écocentre de votre choix. Présentez votre preuve de résidence et écoutez soigneusement les consignes de nos valoristes.
- 3 Déchargez vos résidus dans les enclos ou les conteneurs désignés. Assurez-vous de pouvoir disposer de vos objets lourds de façon autonome.

# Matières acceptées gratuitement



## Appareils réfrigérants et électroménagers

Réfrigérateur, congélateur, air climatisé, fontaine d'eau, refroidisseur à vin

## Bardeaux d'asphalte

Si votre bardeau se retrouve sur du bois, des frais de 15 \$ s'appliquent.

## Béton, brique, pierre, etc.

## Bois et branches

Meubles, portes et fenêtres (sans vitre), armoires, plancher flottant, panneaux de fibres de bois, copeaux, marqueterie, mélamine, etc.

## Matériel électronique

Cellulaires, ordinateurs, téléviseurs, etc.

## Métaux ferreux et non ferreux

Acier, fonte, cuivre, aluminium, acier inoxydable, etc.

## Pneus déjantés

D'automobiles, de camionnettes, de camions et de vélos

## Résidus verts

Feuilles, gazon, tourbe, etc. (fruits et légumes refusés, mais acceptés dans le bac brun).

## Retailles de cèdres

Feuillage et petites branches

## Matières recyclables

Contenants, emballages et imprimés de carton, papier, plastique ainsi que les boîtes de conserves et les contenants en verre.



# Résidus Domestiques Dangereux (RDD)

On les reconnaît facilement aux symboles apparaissant sur leur emballage.



Durant l'hiver (1<sup>er</sup> novembre au 31 mars), seulement la peinture, l'huile et les batteries d'automobile sont acceptées aux écocentres de Champlain, Saint-Étienne-des-Grès et Louiseville.

Aux écocentres de Trois-Rivières, secteur est et ouest et de Shawinigan, tous les types de résidus domestiques dangereux sont acceptés durant l'année.

## Les RDD en toute sécurité

Assurez-vous de l'étanchéité des contenants.

Ne mélangez pas les produits ensemble.

Conservez les produits dans leur contenant d'origine.

Respectez les consignes de sécurité inscrites sur l'emballage.

**ET SURTOUT : NE DÉVERSEZ JAMAIS DE RDD DANS L'ÉVIER, LA NATURE OU LES ORDURES!**

## Peintures et autres produits de revêtement

Peintures, teintures, vernis, préservatifs pour le bois

## Produits automobiles

Batteries d'automobile, huiles usagées, contenants et filtres à huile, lubrifiants, graisses et dégraissants, antigels, essence

## Produits d'entretien ménager

Nettoyants, détachants, récurants, javellisants, assouplisseurs

## Bonbonnes de propane ou de butane et aérosols

Gaz de soudure (oxygène et acétylène) refusés

## Piles, ampoules, thermomètres

Piles (nickel-cadmium, lithium), ballasts, thermomètres au mercure, tubes fluorescents et ampoules fluocompactes

## Produits traitants

Bases, acides, colles, cires, goudrons, solvants, diluants, décapants, pesticides, engrais chimiques, produits pour la piscine (chlore, algicides, etc.)

## Médicaments et cosmétiques

Comprimés, sirops, crèmes, vernis et dissolvants à ongles, alcool à friction, fixatifs, colorants capillaires

# \$ Matières avec frais

Ces matières sont difficilement valorisables et destinées à l'élimination.

Bois traité ou créosoté

Matelas et meubles rembourrés

Panneaux de gypse

Préart

Laine minérale

Vitre (verre plat)

Tapis

Souches

## Tarifs

15 \$ / chargement

Paiement par carte accepté



# Matières refusées

Résidus d'origine industrielle, commerciale et institutionnelle (ICI)

Munitions, armes, explosifs, feux de Bengale

BPC, cyanure

Ordures ménagères

Déchets radioactifs ou biomédicaux



Thermopompes

Espèces exotiques envahissantes

Amiante (contactez Énergycycle 819 373-3130)

Pour disposer des résidus dangereux non acceptés à l'écocentre, les citoyens et les entreprises doivent faire appel à une firme spécialisée à leurs frais.

Informez-vous auprès de votre fournisseur de produits. Pour les munitions et les explosifs, référez-vous à la Sûreté du Québec.